

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-2012 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Au 31-12-2012, l'actif de SICAV SECURITY a été employé en des liquidités à un taux de 21,7% en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV. Cette situation demeure non régularisée au 31-12-2012.

Au cours du quatrième trimestre 2012, l'actif de SICAV SECURITY a été employé en des actions, des bons de trésor assimilables et en des emprunts obligataires à des taux se situant en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV.

En dehors de ces observations, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31-12-2012, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 21 janvier 2013

Le commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE au 31-12-2012

(exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2012	31/12/2011
ACTIF			
AC1 -	Portefeuille titres	841 056	852 293
	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	219 963	178 828
	Obligations et valeurs assimilées	621 093	673 465
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités	233 182	216 971
	Placements monétaires	206 117	180 438
	Disponibilités	27 065	36 533
AC4 -	Autres actifs	-	564
Total Actif		1 074 238	1 069 828
PASSIF			
PA1 -	Opérateurs créditeurs	1 077	1 067
PA2 -	Autres créditeurs divers	257	311
Total Passif		1 334	1 378
ACTIF NET			
CP1 -	Capital	1 048 186	1 043 212
CP2 -	Sommes distribuables	24 718	25 238
	Sommes distribuables des exercices antérieurs	60	50
	Sommes distribuables de l'exercice	24 658	25 188
Actif Net		1 072 904	1 068 450
Total Passif et Actif Net		1 074 238	1 069 828

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-10-2012 au 31-12-2012
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-10-12 au 31-12-12	Période du 01-01-12 au 31-12-12	Période du 01-10-11 au 31-12-11	Exercice clos le 31-12-11
PR1 - Revenus du portefeuille titres	3.3	7 131	32 690	7 438	33 742
Dividendes		-	4 877	-	5 376
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 131	27 813	7 438	28 366
PR2 - Revenus des placements monétaires	3.5	1 676	6 368	1 245	7 115
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		8 807	39 058	8 683	40 857
CH1 - Charges de gestion des placements	3.7	(3 225)	(12 847)	(3 202)	(13 053)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		5 582	26 211	5 481	27 804
CH2 - Autres charges	3.8	(295)	(1 186)	(389)	(1 358)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 287	25 025	5 092	26 446
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(342)	(367)	(5 082)	(1 258)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 945	24 658	10	25 188
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		342	367	5 082	1 258
(annulation)					
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(8 545)	24 323	(32 856)	(77 753)
Frais de négociation		-	(14)	(254)	(428)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		-	1 690	47 863	68 741
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(3 258)	51 024	19 845	17 006

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01-10-2012 au 31-12-2012

(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-10-12 au 31-12-12	Exercice clos le 31-12-12	Période du 01-10-11 au 31-12-11	Exercice clos le 31-12-11
AN1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	(3 258)	51 024	19 845	17 006
Résultat d'exploitation	5 287	25 025	5 092	26 446
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(8 545)	24 323	(32 856)	(77 753)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	-	1 690	47 863	68 741
Frais de négociation de titres	-	(14)	(254)	(428)
AN2 - Distribution de dividendes	-	(24 908)	-	(23 163)
AN3 - Transactions sur le capital	(16 755)	(21 662)	(257 948)	(182 106)
a / Souscriptions	104 862	133 709	34 574	771 490
Capital	100 014	128 052	34 261	777 960
Régularisation des sommes non distribuables	2 489	2 826	(442)	(19 734)
Régularisation des sommes distribuables	2 359	2 831	755	13 264
b / Rachats	(121 617)	(155 371)	(292 522)	(953 596)
Capital	(115 944)	(148 621)	(292 950)	(951 068)
Régularisation des sommes non distribuables	(2 972)	(3 282)	6 277	17 328
Régularisation des sommes distribuables	(2 701)	(3 468)	(5 849)	(19 856)
Variation de l'actif net	(20 013)	4 454	(238 103)	(188 263)
AN4 - Actif net				
Début de période	1 092 917	1 068 450	1 306 553	1 256 713
Fin de période	1 072 904	1 072 904	1 068 450	1 068 450
AN5 - Nombre d'actions				
Début de période	64 933	65 223	81 215	75 970
Fin de période	63 937	63 937	65 223	65 223
Valeur liquidative	16,781	16,781	16,381	16,381
AN6 - Taux de rendement annualisé (%)	-1,18%	4,80%	7,23%	1,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2012

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2012 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt ou à la date antérieure la plus récente, à leur valeur de marché.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :**

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31-12-2012 un montant de 219 963 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2012	% de l'actif
Premier marché	9 149	57 096	166 228	15,47%
Banque de Tunisie	2 300	5 521	27 575	2,57%
ENNAKL	2 000	21 400	23 100	2,15%
Magasin Général	175	6 181	30 179	2,81%
Monoprix	1 800	6 111	49 826	4,64%
SFBT	2 310	12 243	29 339	2,73%
AMS	564	5 640	6 209	0,58%
Titres OPCVM	517	53 992	53 735	5,00%
CAP OBLIG SICAV	517	53 992	53 735	5,00%
Total	9 666	111 088	219 963	20,48%

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31-12-2012 un montant de 621 093 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2012	% de l'actif
Emprunts des sociétés :	8 200	512 000	521 651	48,56%
AIL 2008	1 000	20 000	20 265	1,89%
ATL 2009/3	600	24 000	24 005	2,23%
ATL 2006/1	500	10 000	10 285	0,96%
Attijari Leasing 2009	1 000	100 000	104 112	9,69%
CHO COMPANY 2009	600	52 500	52 505	4,89%
CIL 2008/1	500	10 000	10 178	0,95%
CIL 2010/1	1 000	60 000	61 071	5,69%
HL 2010/1	1 300	78 000	79 768	7,43%
UIB 2009/1	500	42 500	43 416	4,04%
UIB 2011/1	500	45 000	45 592	4,24%
BTK 2012/1	700	70 000	70 454	6,56%
Emprunts d'état :	100	95 850	99 442	9,26%
BTA 5,5% MARS 2019	100	95 850	99 442	9,26%
TOTAL	8 300	607 850	621 093	57,82%

3.3- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 7 131 TND pour la période allant du 01-10-2012 au 31-12-2012 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-10-2012 au 31-12-2012	Période du 01-10-2011 au 31-12-2011	Exercice clos le 31-12-2011
Revenus des actions (dividendes)	0	0	5 376
Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 131	7 438	28 366
Total	7 131	7 438	33 742

3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31-12-2012 à 206 117 TND et s'analysent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2012	% de l'actif
Placement à terme	205	205 000	206 117	19,19%
Total	205	205 000	206 117	19,19%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 1 676 TND pour la période allant du 01-10-2012 au 31-12-2012 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du quatrième trimestre 2012 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-10-2012 au 31-12-2012	Période du 01-10-2011 au 31-12-2011	Exercice clos le 31-12-2011
Revenus des autres placements	1 676	1 245	7 115
Total	1 676	1 245	7 115

3.6- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à – 20 013 TND et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	(24 958)
Variation de la part Revenu	4 945
Variation de l'Actif Net	(20 013)

Les mouvements sur le capital au cours du 4^{ème} trimestre 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 01-10-2012

Montant:	1 038 574
Nombre de titres:	64 933
Nombre d'actionnaires :	69

Souscriptions réalisées

Montant:	100 013
Nombre de titres émis:	6 253
Nombre d'actionnaires nouveaux :	30

Rachats effectués

Montant:	-115 944
Nombre de titres rachetés:	7 249
Nombre d'actionnaires sortant:	14

Capital au 31-12-2012

Montant:	1 022 643*
Nombre de titres:	63 937
Nombre d'actionnaires :	85

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2012. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2012 au 31-12-2012).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit:

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	1 022 643
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur cession de titres	24 323
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 690
Frais de négociation	(14)
Régularisation des sommes non distribuables de la période	(456)
Capital au 31-12-2012	1 048 186

3.7- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue par SICAV SECURITY. Le montant des charges de gestion de placements pour la période allant du 01-10-2012 au 31-12-2012 est de 3 225 TND.

3.8- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que la charge TCL.